

RAPPORT N°92/5-08
au Conseil Municipal

OBJET

**NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE I ET II, DE LA BRETAGNE ET DE FOUCHEROLLES.**

Par Délibération N° 92/4-19 du 12 septembre 1992, vous m'avez autorisé à céder un certain nombre de parcelles à des entreprises sur les zones d'activités de Chemin Finette I et II, de Foucherolles et de la Bretagne.

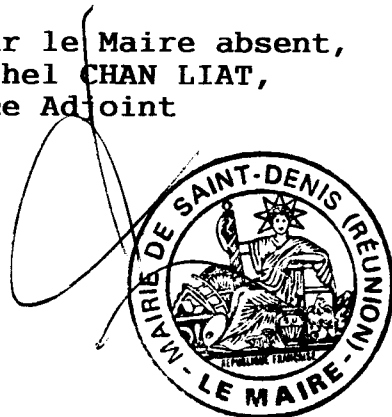
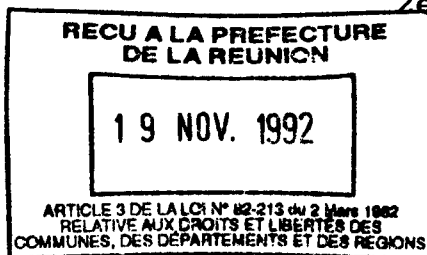
Aujourd'hui, grâce à un suivi régulier des entreprises attributaires, des parcelles non bâties peuvent à nouveau être commercialisées sur les Zones d'Activités de Chemin Finette I, de Chemin Finette II, de Foucherolles et de la Bretagne.

Pour mémoire, je vous rappelle que les conditions générales et particulières de cession des parcelles sur les Zones d'Activités, arrêtées successivement par Délibérations des 15 avril 1983 (Affaire N° 5), 23 juin 1983 (Affaires N° 24 et 31/12), 8 décembre 1983 (Affaire N° 9), 27 mars 1984 (Affaire N° 12 et 14), 26 juillet 1984 (Affaire N° 1), 25 juin 1986 (Affaire N° 7), 9 décembre 1986 (Affaire N° 10), 6 mai 1987 (Affaire N° 12), 10 décembre 1987 (Affaire N° 9 et 27), 21 octobre 1989 (Affaire N° 5), 1er juin 1991 (N° 91/3-14), 25 avril 1992 (N° 92/2-40), permettent la cession par bail à construction, les conditions d'activités et d'emplois devant être respectées.

En conséquence, sur la base de ces mêmes modalités de cession, je vous demande de m'autoriser à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (confer l'annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction, selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Pour le Maire absent,
Michel CHAN LIAT,
2ème Adjoint



DELIBERATION N°92/5-08
au Conseil Municipal
en séance du samedi 7 Novembre 1992

OBJET

NOUVELLES ATTRIBUTIONS DE PARCELLES SUR LES ZONES D'ACTIVITES
DE CHEMIN FINETTE I ET II, DE LA BRETAGNE ET DE FOUCHEROLLES.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés
des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/5-08 du Maire ;

Vu le rapport de Gabriel ARMOUDOM, 10ème Adjoint,
Présenté au nom des Commissions Economie et Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ARTICLE 1

Approuve les attributions de parcelles sur les zones d'activités
de Chemni Finette I et II, de la Bretagne et de Foucherolles, à
savoir :

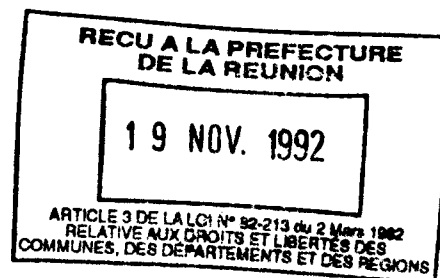
- | | |
|---|-------------------|
| - M. LEPLAT (EUROPUB) | (ZA Chemin |
| Finette I) | |
| - M. LAW-DUNE | (Extension ZA |
| Chemin | Finette II) |
| - M. LEON Patrice | (ZA Bretagne) |
| - SARL IGR (Gérant M. IEVE) | (ZA Foucherolles) |
| - M. PANECHOU | (Extension ZA |
| Foucherolles) | |
| - M. DELORME | (Extension ZA |
| Foucherolles) | |
| - SARL CONCEPT DESIGN (Gérant M. MAITRE Gérard) | (ZA |
| Foucherolles) | |
| - Sté CONFLECTIONS DIONYSIENNES | (ZA Foucherolles) |

ARTICLE 2

Autorise le Maire à passer les baux à construction à intervenir dans les actes à passer avec les nouveaux demandeurs (cf annexe), sous la forme d'une cession par bail à construction selon les conditions d'exploitation, d'emplois et de surfaces proposées.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 13 NOV. 1992

Pour le Maire absent,
Michel CHAN LIAT,
2ème Adjoint

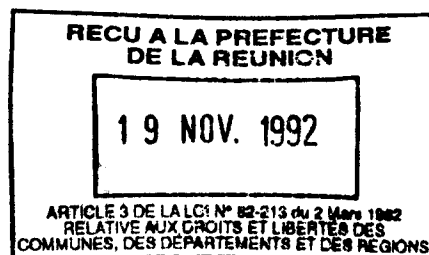


Nouvelles attributions de parcelles sur les zones d'activités de Chemin Finette I et II de la Bretagne et de Foucherolles

ZONE D'ACTIVITES ATTRIBUTAIRE	ACTIVITES PROJETEES	EMPLOIS		SURFACE (en m ²)
		CREES	TRANSFERES	
Chemin Finette I (Transfert d'un Atelier-relais à une parcelle) Lot N° 5 BI 478-479 M. LEPLAT (Sté IGR)	Peinture publicité	2		564
Chemin Finette II Lot N° 1 AX 54 BT 466 M. LAW-DUNE	Ferronnerie	5		680 (extension)
La Bretagne Lot N° 4 BR 1038 M. LEON Patrice	Menuiserie	2	1	636
Foucherolles (Il s'agit un échange de parcelle) Lot N° 37 BI 839 Sté IGR	Imprimerie	15	11	1 702
Foucherolles Extension de la parcelle N° 20 BI 869 M. PANECHOU	Boulangerie - Pâtisserie	5	4	150
Foucherolles Lot N° 59 BI 834 M. DELORME J.Pascal	Installation d'arrosage automatique	2		240 (extention)
Foucherolles Lot N° 45 - 47 et 48 BI 847 - 849 - 850 CONCEPT DESIGN	Fabrication de produits en marbre synthétique	6	21	1 495
Foucherolles BI 863 en partie Sté Confections Dionysiennes	Fabrication de vêtements de travail	8	16	envrion 2 000

Soit au total **8 entreprises** avec environ
45 créations et 53 transferts d'emplois sur 7 467 m².

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du samedi 7 novembre 1992
et annexé à la Délibération n° 92/5-08.



Pour le Maire absent,
Michel CHANE-LIAT
2ème Adjoint

